



DÉSFFECTATION DE L'ANCIEN CIMETIERE DE LA COMBE

Conformément à l'article 70 du Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 12 septembre 2012, la Municipalité de Lutry informe toutes les personnes concernées par les tombes en concession et monuments suivants que leur désaffectation sera effectuée à partir du **1^{er} août 2025**.

Tombes en concession

1951

BUCHE Louis
BUCHE Violette
NICOLET Jean-Adolphe

BUCHE Henriette
BUCHE François

1953

BUJARD Maurice

1954

BASTIAN Paul

1957

PICCARD Eugène Ferdinand

1958

BERNHARD Charles Fritz
GOMPERTZ Berthe Louise
ENFIEZIOGLOU Denise
FONJALLAZ Margaretha Emma

BERNHARD Elise Clara Emilie
ENFIEZIOGLOU Alexander Cyprian
FONJALLAZ Arthur
FONJALLAZ Gaston Roger

1961

GAGG Alain
GAGG Henriette

GAGG Charly Robert
FRATTINI Jules

1963

PFISTER Isabelle Catherine
BURDET Marie-Louise

BURDET Ulysse
LAVANCHY Christine Suzanne

1966

TETAZ Renée Adèle
BLANC Henri David

TETAZ Alfred
BLANC André Louis

Monuments

DORET Gustave
BURDET Henri

RUFFY Eugène
RUFFY Victor

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires et ossements qui auraient été inhumés ultérieurement dans ces tombes.

Les familles désirant récupérer les monuments funéraires, les entourages, les objets garnissant les tombes, les urnes ou les ossements, sous réserve que ceux-ci puissent être retrouvés, doivent adresser leur demande, **par écrit**, à Police Lavaux, route de Lavaux 216, 1095 Lutry, **jusqu'au 15 juillet 2025** au plus tard. Passé ce délai, l'Autorité Municipale en disposera librement, conformément aux dispositions légales en vigueur. S'agissant des cendres, elles seront versées au Jardin du souvenir.

La municipalité